



La sécurité ne doit pas être mise en concurrence !!



Lettre ouverte au Directeur de Région et au Président de la SNCF

Messieurs,

La sécurité des circulations garantit les performances de notre système ferroviaire et repose sur deux piliers : Sécurité et Régularité.

Dans un contexte de libéralisation européenne des transports, la loi sur la création de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF) qui sera bientôt proposée au vote de l'Assemblée Nationale, n'exige rien d'autre que la mise en place d'une Direction indépendante pour le GID. Mais la SNCF souhaite aller plus loin car elle y voit là, une sérieuse opportunité pour réformer et restructurer en profondeur son organisation, les Etablissements exploitations et achever ainsi son pilotage par activité.

Pour la CGT, il est évident que les seuls objectifs de cette séparation sont :

1. De rendre «filialisable» les autres activités,
2. De faire des gains de productivité en supprimant, l'EMF Val Durance et les EEV de la région.

Vous pourrez toujours affirmer auprès des cheminots et des partenaires sociaux, que la SNCF n'a qu'un seul et unique intérêt celui du maintien d'une entreprise intégrée et unique et que le reste n'est que « de mauvaise intention ». Toutefois, nous vous laissons la responsabilité de votre discours qui n'engage que celui qui voudra bien le croire.

Pourtant, force est de constater, qu'il faudra bien que vous sortiez du « Ca ne change rien » alors que justement tout va changer et particulièrement nos relations avec RFF, l'Infra V et les Gares.

Vous ne répondez pas aux légitimes interrogations et inquiétudes des cheminots et ce n'est pas au travers de vos différentes publications Régionales qu'ils seront rassurés sur leur avenir immédiat.

Vous ne répondez toujours pas à un certain nombre de questions fondamentales sur :

- ✓ Le découpage de la sécurité par activité et Entreprise Ferroviaire,
- ✓ La sous-traitance de la sécurité (Ports, étoiles TER....),
- ✓ La délégation de pouvoir,
- ✓ La responsabilité sociale et juridique de l'encadrement et des agents opérationnels,
- ✓ L'astreinte et son organisation,
- ✓ Les parcours professionnels au sein de l'EIC,
- ✓ Les inaptitudes,
- ✓ La formation sécurité,
- ✓ La réserve, son périmètre, son utilisation,
- ✓ Les passerelles et la mobilité géographique.

Cette liste n'étant en rien exhaustive, loin de là.

La Directive Européenne ne contraint pas la SNCF au démembrement de la filière TM qui ne peut assurer la sécurité des circulations et des personnels qu'en restant unifiée.

Nous, cheminots de la Région PACA, soutenons la démarche engagée par la CGT et exigeons que nos représentants puissent avoir toutes les réponses nécessaires à la défense de l'ensemble des intérêts individuels et collectifs de nos métiers.

